

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION « la neutralité du service public »

(*Préfecture des Bouches du Rhône, 15 Décembre 2011*)

Étaient présents :

- M. Elie BERREBI, Directeur du Consistoire israélite de Marseille
- M. Pierre CERDAN, DGAS de la Ville de Martigues
- M. le pasteur Pierre-Yves DEBRENNE, Président du Consistoire de l'Arc phocéan de l'Église Réformée de France
- M. le rabbin Lionel DRAY, adjoint du Grand Rabbin de Marseille
- M. Abderrahmane GHOUL, vice-Président du Conseil Régional du Culte Musulman
- M. Pierre LANGERON, Maître de conférences à l'Institut d'Études politiques d'Aix en Provence
- M. Jean-François NOYES, Conseiller général des Bouches du Rhône

ainsi que M. Patrice LE CLOIREC, secrétaire administratif à la Mission des Affaires réservées et politiques au Cabinet du Préfet de Région.

Dès le début de la réunion, à 9h15, M. Langeron a été désigné rapporteur de la Commission.

Cette Commission a rapidement dégagé des points de vue parfois opposés, parfois convergents, sur les principes de laïcité et de neutralité des services publics. Elle a surtout évoqué des situations concrètes dans divers domaines, notamment :

- la justice (procès interrompus ou reportés pour cause religieuse) ;
- la restauration en cantines publiques (et notamment scolaires) ;
- la participation publique au financement de certains bâtiments du culte ;
- l'éducation (prise en compte des grands jours de fête de religieuse pour l'organisation des examens) ;
- le régime social de certains personnels du culte (israélite en particulier) ;
- la gestion de divers équipements publics (ex : piscines ou autres installations sportives réservées parfois aux hommes ou aux femmes pour des raisons confessionnelles) ;
- les carrés confessionnels dans les cimetières ;
- la gestion de la diversité religieuse dans les hôpitaux et les prisons ;
- l'état-civil et la primauté du mariage civil sur le mariage religieux.

La Commission a dégagé **quelques domaines** où une gestion équilibrée de la neutralité permet localement des **solutions satisfaisantes** pour les divers cultes : carrés confessionnels dans les cimetières, aumôneries militaires, gestion des cantines publiques.

Elle a aussi abordé des **questions beaucoup plus larges** et relevant de choix législatifs et/ou politiques nationaux : le régime des bâtiments du culte et de certains personnels des cultes, la détermination des fêtes religieuses fériées, la liberté d'expression des religions dans la société, le risque communautariste. Sur ces divers points, les avis étaient parfois opposés.

Elle a enfin souligné **deux points essentiels qui mériteraient des actions concrètes au niveau local** :

- **La détermination des interlocuteurs autorisés** : si cette détermination est aisée pour certains cultes (catholiques, protestants, orthodoxes), elle ne l'est pas dans d'autres, et en particulier l'Islam. Or les élus et les administrations, pour répondre à des demandes concrètes, sont souvent confrontés à des avis divers, voire contradictoires, à des pratiques traditionnelles mais non obligatoires, à des références Internet sans valeur. Il serait donc souhaitable que, dans le département, les autorités religieuses compétentes des divers cultes puissent être clairement et officiellement identifiées.

- **La connaissance et la mise en œuvre effective des textes applicables aux services publics**. En matière de neutralité religieuse et de laïcité, ces textes existent, mais ils semblent parfois mal connus ou mal interprétés ; ce qui ouvre la voie à des pratiques incertaines, excessives ou même contraires. Un effort de formation et d'information paraît très nécessaire, à la fois dans les services publics – par des moyens à déterminer -, et au sein des divers cultes – à la charge de leurs responsables respectifs.

La réunion s'est achevée à 11h15. Une autre rencontre n'a pas paru nécessaire avant la prochaine réunion plénière de la Conférence départementale.